

Actions

• ISR • Thématique • Éligible PEA •



# Ecofi Trajectoires Durables

Ecofi Trajectoires Durables est un fonds actions zone Euro investi sur des entreprises respectueuses des enjeux de demain.

Classification SFDR

Article 9

Horizon d'investissement

5 ans

Profil du fonds

Actions

100 %

Risque\*\*

1

2

3

4

5

6

7

## Ecofi Trajectoires Durables en bref...

- Fonds ISR actions zone Euro
- Pour contribuer positivement à l'avenir de la planète
- Pour donner du sens au progrès et financer les entreprises investies dans les enjeux du développement durable

## Investir dans des moteurs structurels de croissance

Au sein d'un univers d'investissement ISR filtré sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), Ecofi Trajectoires Durables est exposé sur six thématiques constituant de véritables enjeux d'avenir :

- efficacité énergétique ;
- gestion des ressources et des déchets ;
- énergies renouvelables ;
- santé ou nutrition ;
- services à la personne ou éducation ;
- testing, inspection et certification.

## Une gestion discrétionnaire, fondée sur des thèmes de préoccupation universels

La gestion discrétionnaire intervient dans le cadre d'un environnement ISR et d'un processus de gestion bottom-up.

Le développement durable est un thème universel où la responsabilité incombe à chacun. Les sociétés sélectionnées dans le portefeuille sont innovantes, dotées de projets d'avenir qui répondent aux problématiques de demain.

Notre sélection de valeurs est la conséquence de nos fortes convictions et d'une vision stratégique de long terme.

Notre choix se porte sur leur capacité à générer une croissance durable respectueuse des ressources de notre planète et consciente de la mutation des modes de production et de consommation responsables.

## Investir dans Ecofi Trajectoires Durables

Avec Ecofi Trajectoires Durables vous participez à la construction d'une économie pérenne.

Avec Ecofi Trajectoires Durables, vous profitez d'une longue expérience des équipes d'Ecofi en matière ESG, gage d'une performance durable.

Avec Ecofi Trajectoires Durables, vous êtes acteur de la transformation du monde de demain et financez les entreprises actives et efficaces pour l'avenir des générations futures.

**L'efficacité énergétique et le secteur de la santé offrent de multiples opportunités d'investissement dans une vision d'avenir.**


**Frédéric GUIGNARD**

Gérant actions depuis 2003

\*\* L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section « Principaux risques » du Prospectus.

Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso. Les références à un label ou une récompense ne préjugent pas des résultats futurs de la SICAV ou du gestionnaire.

# Processus d'investissement

## 01 Sélection de l'univers d'investissement

Univers initial : zone Euro

Processus PRISME :

- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et selon la note PRISME ;
- Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, jeux, charbon, énergies fossiles non conventionnelles, gaz & pétrole, pesticides, huile de palme) et des paradis fiscaux ;
- Gestion des sociétés controversées.

**Filtres quantitatifs :** pourcentage du chiffre d'affaires ou de la Recherche & Développement sur les 6 thématiques du fonds

## 02 Notation des valeurs

Critères de notation

- **Analyse financière** pour les émetteurs cotés qui privilégie des critères de long terme : ratios financiers, business-model, qualité de la technologie, positionnement concurrentiel, perspectives de croissance, qualité du management, R&D
- **Analyse de risque**

## 03 Construction du portefeuille global

Elle dépend :

- de la note établie à partir de l'analyse financière fondamentale ;
- de l'appréciation du risque valeur et du risque marché/secteur.



### Focus intensité carbone

L'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2, 3) est intégrée dans notre processus PRISME. L'intensité carbone de nos fonds ISR doit être systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG<sup>1</sup>.



### Focus parité H/F

12  
PAI

Le fonds intègre parmi ses objectifs de gestion, l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes (PAI 12)<sup>2</sup> en veillant à avoir un écart inférieur à celui de son univers d'investissements<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>Pour en reporter au Code de Transparence disponible sur notre site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr).

<sup>2</sup>Les *Principal Adverses Impacts* sont liés au règlement SFDR, permettant d'évaluer les incidences négatives en matière de durabilité.

### Avantages

- Accompagner la gestion des ressources de notre planète
- Investir dans des valeurs d'avenir à forte visibilité
- Financer des entreprises responsables et actives sur les enjeux du développement durable

### Inconvénients et risques

- Risque actions et gestion discrétionnaire
- Risque de perte en capital
- Risque de taux, contrepartie, spécialisation
- Risque lié à des investissements en petites capitalisations
- Risque lié à la gestion des garanties
- Risque de durabilité, juridique

## Caractéristiques

**Classification AMF :** Actions zone Euro

**Code ISIN :** Part C : FR0010214213 - Part I : FR0013484573

**Forme juridique :** OPCVM - UCITS IV

**Classification SFDR :** Article 9. Limite méthodologique : en utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds concerné est en particulier de mieux gérer le risque de durabilité. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide des modèles propriétaires. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur ou de l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère.

**Dépositaire/Conservateur :** Caceis Bank France

**Valorisateur :** Caceis Fund Administration

**Société de gestion :** Ecofi

**Date de création :** 13 septembre 2005

**Devise de valorisation :** Euro

**Zone géographique :** Zone Euro

**Indice de référence :** Aucun. Toutefois, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice FCI EMU 200 (dividendes réinvestis).

**Conditions de souscriptions/rachats :** Chaque jour (J) avant 11h30 à cours inconnu soit sur la valeur liquidative du jour J.

**Valeur initiale de la part :** Part C : 100 euros - Part I : 1000 euros

**Frais de gestion :** Part C : 2% maximum - Part I : 0,80% maximum

**Commissions de souscription :** Non acquise : 2% TTC max. (Part C uniquement) - Acquise : néant

**Commissions de rachat :** Néant

**Commissions de mouvement :** 0,1196% TTC (sur actions uniquement)

**Commissions de surperformance :** 25% TTC de la performance supérieure au FCI EMU 200 (Part I uniquement)

Contact : +33 (1) 44 88 39 00 - [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.

Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr). Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.

GRUPE  
CREDIT COOPERATIF

